

Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



Je parle français.

S'il vous plaît, veuillez me fournir un interprète de ma langue parlée.

Le Titre VI de la Loi sur les Droits Civiques exige que les agences fournissent des services linguistique appropriées et gratuites.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.



I speak French.

Please give me an interpreter in my spoken language.

Title VI of the Civil Rights Act requires agencies to provide free, meaningful language services.

